

**Réunion du 16 octobre 2018**

**P.V. n° 2**

**Président** : M. CHAUVIN.

**Présent** : M. BORDIER.

**Assistent** : MM. CHARPENTIER – LANAU (membres de la C.D. Foot-Diversifié du District de la Gironde).

\*\*\*\*\*

**COUPE NATIONALE FOOTBALL-ENTREPRISE**

**SYSTEME COUPE NATIONALE FOOTBALL ENTREPRISE**

SAISON 2018/2019

**19 Engagés**

Semaine 40	1er Tour	<b>7</b>	matches avec	<b>14</b>	clubs			
Semaine 44	<b>Finale Régionale</b>	<b>6</b>	matches avec	<b>7</b>	qualifiés	+	<b>5</b>	<b>exempts</b>

**1<sup>er</sup> Tour :**

La Commission homologue les résultats des 7 matches de ce tour

**Calendrier du 2<sup>ème</sup> tour (dernier tour régional) :**

6 matches avec les 7 vainqueurs du 1<sup>er</sup> tour + les 5 entrants.

**A disputer au plus tard le 3 novembre 2018 :**

- Bouygues Télécom Mérignac / Union Bordeaux Métropole
- F.C. Le Bon Jouet / Football Nobi Nobi
- Dassault Bordeaux Sports / Centre Hospitalier Sp. Talence
- Asso. Du Personnel de l'Opéra National de Bordeaux / Sécurité Sociale C.A.F.
- A.S. Société Lyonnaise Eaux Bordeaux / Avia Club Bordeaux
- A. Spatiale S. Aquitaine / F.C. Espace Foot Mérignac.

Ce tirage a été effectué ce jour à 18h30 au siège du District de la Gironde à Bruges par MM. A. GOUGNARD, Président du District de la Gironde et J.B. CHAUVIN, Président de la commission avec la présence d'une majorité des clubs qualifiés. La commission remercie chaleureusement le District de la Gironde pour le prêt de la salle.

Les clubs opposés doivent se contacter afin de communiquer rapidement à la Ligue la date, le lieu et l'horaire de chaque rencontre.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé lors de la **semaine 44 (du lundi 29 octobre au samedi 3 novembre 2018 au plus tard)**.

Les clubs opposés doivent se contacter afin de communiquer rapidement à la Ligue la date, le lieu et l'horaire de chaque rencontre.

En cas de match nul **après prolongation**, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but.

**L'arbitre** sera désigné par la **C.D. Arbitrage de la Gironde**.

Les **arbitres-assistants** ne seront désignés par la C.D.A. de la Gironde que **sur demande du club recevant**.

En cas d'indisponibilité d'un terrain, le club recevant devra IMMÉDIATEMENT prévenir la Ligue et le club adverse.

### **LICENCES, QUALIFICATIONS ET PARTICIPATION**

Le règlement de la Coupe Nationale Football Entreprise indique qu'une liberté du nombre de double licence est possible et fixé par la Ligue Régionale sur cette phase régionale. La LFNA n'ayant écrit aucun règlement sur cette **phase régionale**, il est donc conclu que les **doubles licences** sont de **4** pour cette épreuve.

### **NOTE AUX CLUBS**

**Aucun frais de déplacement ne sera perçu par les clubs visiteurs.**

Les frais d'arbitrage restent à la charge du club recevant (**réglés par virement par la LFNA – ne pas régler sur place**).

### **ACCES AUX MATCHES**

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

### **TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES**

Les clubs recevants doivent scanner la feuille de match (**recto et verso**) et l'envoyer par mail à la Ligue **dès le soir du match** à [pmouthaud@lfna.fff.fr](mailto:pmouthaud@lfna.fff.fr)

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir fournir dans les délais impartis les **qualifiés à la F.F.F.**

Les 6 vainqueurs seront qualifiés pour les 1/32èmes de Finale gérées par la F.F.F.

Le Président,  
**Jean-Bernard CHAUVIN**  
Le Secrétaire de séance,  
**Philippe MOUTHAUD**

Procès-Verbal validé le 18/10/2018 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.